

**PROCES VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 SEPTEMBRE 2024**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Edmond MARI, Maire.

Présents : MARI Edmond, SAULAY Jacques, BACH Geneviève, GIACALONE Joseph, GUYONNET-GARAVAGNO Alissia, CAILLER Bruno, DALBERA Françoise, BAILET Nicolas, BASILE Harley, GALLIANO Jean-Claude, LAMARRE Olivier, MADONNA Jérôme, MAÏSSA Julien

Absents : MARTINEZ Emmanuel, excusé et représenté par MARI Edmond, BAUDINO Catherine, excusée et représentée par BAILET Nicolas

La séance est ouverte.

Madame GUYONNET-GARAVAGNO Alissia est désignée secrétaire de séance.

A l'ordre du jour

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12.07.2024

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 12.07.2024

8 membres l'approuvent (MARI Edmond, MARI Edmond pour MARTINEZ Emmanuel, SAULAY Jacques, BACH Geneviève, GIACALONE Joseph, GUYONNET GARAVAGNO Alissia, CAILLER Bruno, DALBERA Françoise)

7 membres ne l'approuvent pas (BAILET Nicolas, BAILET Nicolas pour BAUDINO Catherine, BASILE Harley, GALLIANO Jean-Claude, LAMARRE Olivier, MADONNA Jérôme, MAÏSSA Julien)

Autorisation d'ester en justice

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que FREE MOBILE a déposé une requête le 3 juillet 2024 auprès du tribunal administratif de Nice afin d'obtenir une décision de non opposition à la déclaration préalable pour l'implantation d'une station de relais de téléphonie mobile sur le terrain situé au lieu dit Coulé de Falcona, route de Villevieille puis une requête en référé le 5 septembre 2024 auprès du tribunal administratif de Nice afin d'obtenir la suspension de la décision d'opposition à déclaration préalable en date du 2 mai 2024 et la délivrance d'une décision de non opposition.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à ester en justice afin de défendre les intérêts de la commune dans ces affaires et à faire appel à un avocat

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par huit voix pour (Edmond MARI, Edmond MARI pour Emmanuel MARTINEZ, Jacques SAULAY, Geneviève BACH, Joseph GIACALONE, Alissia GUYONNET GARAVAGNO, Bruno CAILLER, Françoise DALBERA) et sept abstentions (Nicolas BAILET, Nicolas BAILET pour Catherine BAUDINO, Harley BASILE, Jean-Claude GALLIANO, Olivier LAMARRE, Jérôme MADONNA, Julien MAÏSSA) d'autoriser Monsieur le Maire à ester en justice afin de défendre les intérêts de la commune dans ces affaires et à faire appel à un avocat.

Débat : Monsieur le Maire a exposé les faits depuis le début de la manifestation de FREE pour implanter une antenne.

Monsieur Nicolas BAILET demande pourquoi il n'a pas été décidé de demander une zone blanche de la commune pour ne plus avoir à faire ces demandes. Il se pose la question de savoir si Monsieur le Maire est en fait pour l'implantation de l'antenne.

Monsieur le Maire répond que le nouveau souffle veut sortir de la zone blanche mais demande où est l'intérêt des habitants de la commune.

Monsieur Nicolas BAILET dit que le risque, ce sont les frais de justice qui sont à la charge de la commune, que c'est un dossier délicat et que c'est perdu d'avance

Monsieur le Maire rappelle que le juge et le Préfet peuvent prendre la place du Maire pour décider de l'implantation de l'antenne. Entre la loi Elan et le gouvernement, le dossier est difficile à défendre. Contrairement à d'autres communes, Châteauneuf-Villevieille a joué la transparence

Monsieur Nicolas BAILET demande qui a demandé d'intégrer Châteauneuf-Villevieille en zone blanche

Monsieur le Maire répond que les services ont demandé à être intégrés à Châteauneuf-Villevieille pour étudier les différents secteurs possibles.

Monsieur Nicolas BAILET indique que le nouveau souffle a voulu signer une motion en conseil municipal

Monsieur Jacques SAULAY précise les nuisances possibles si les antennes sont implantées à côté des maisons.

Monsieur Olivier LAMARRE demande pourquoi c'est toujours la même parcelle

Monsieur Jean-Claude GALLIANO indique que l'aspect sanitaire et environnemental ne fait pas jurisprudence

Monsieur Bruno CAILLER indique qu'il est contre l'antenne mais pense qu'il ne faut pas sortir de la zone blanche

Monsieur le Maire indique qu'on ne peut pas refuser un service sans élément

Monsieur Nicolas BAILET indique qu'il y a un avis défavorable de la Métropole et demande pourquoi il n'y est pas dans la deuxième DP

Monsieur Joseph GIACALONE indique qu'il est contre les antennes et ne veut pas qu'on lui impose un projet. C'est pourquoi il ne souhaitait pas sortir de la zone blanche

Monsieur Harley BASILE indique qu'il est un de ceux du nouveau souffle qui a notifié son désaccord. Pourquoi avoir une antenne 4G alors que l'on a le wifi ?

Monsieur Bruno CAILLER répond que la 5G, c'est la mobilité et non la portée du wifi

Dotation cantonale d'aménagement 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une délibération a été approuvée lors du conseil municipal du 12.07.2024 concernant la dotation cantonale d'aménagement 2024, pour la réfection urgente du mur de soutènement du Preit dont le coût s'élèvera à 41 000€ HT et pour les travaux supplémentaires imprévus des appartements communaux notamment la recherche et le prélèvement de l'amiante pour un montant de 6 940€ HT

Le Conseil Départemental nous a informé que les travaux supplémentaires imprévus des appartements communaux, notamment la recherche et le prélèvement de l'amiante, pour un montant de 6 940€ HT, ne pouvait être éligibles du fait qu'ils ont été réalisés et payés en 2023

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de prévoir le remplacement des persiennes du rez-de-chaussée du bâtiment communal des 1 et 3 place de la Madone et du 58 avenue de la Tour, pour un montant de 7 445€ HT

La part communale s'élèverait donc à 20 134€

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver la réalisation de ces travaux et leur financement et de l'autoriser à signer tout document relatif à ces projets.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par dix voix pour (Edmond MARI, Edmond MARI pour Emmanuel MARTINEZ, Jacques SAULAY, Geneviève BACH, Joseph GIACALONE, Alissia GUYONNET GARAVAGNO, Bruno CAILLER, Françoise DALBERA, Harley BASILE, Julien MAÏSSA) et cinq abstentions (Nicolas BAILET, Nicolas BAILET pour Catherine BAUDINO, Jean-Claude GALLIANO, Olivier LAMARRE, Jérôme MADONNA) d'approuver la réalisation de ces travaux et leur financement et de l'autoriser à signer tout document relatif à ces projets.

Déclaration d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été destinataire d'une déclaration d'intention d'aliéner concernant les parcelles cadastrées section C numéros 1104 et 1105

situées au lieu dit Acco de Ramadan, 187, allée du Ramadan, appartenant Madame Estelle SERON et à Monsieur Jean-Marc MORRE au prix de 142 000€, compris une commission de 7 000 € à la charge du vendeur. Elles se trouvent dans une zone où le droit de préemption urbain s'exerce.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite exercer le droit de préemption urbain

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par quinze voix de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur ces immeubles.

Déclaration d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été destinataire d'une déclaration d'intention d'aliéner concernant la parcelle cadastrée section C numéro 1737 située au lieu dit le Preït, 128B, chemin du Preït, appartenant Madame Dalila SALAH et à Monsieur Benoît BEUGNET au prix de 540 000€, compris une commission de 10 000 € à la charge du vendeur. Elle se trouve dans une zone où le droit de préemption urbain s'exerce.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite exercer le droit de préemption urbain

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par quinze voix de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur cet immeuble.

Questions diverses

Projet face au cimetière :

où en est-il ? le promoteur s'engage mais sans délai pour intervenir

que faire pour la sécurité du public ? monsieur le Maire a pris contact avec le promoteur problématique avec le câble électrique.

Four communal :

où en est le four ? le four n'est pas communal. Il est entreposé dans le local (les pierres).

Qui a dit que le four était communal ? Il est lié à la restructuration du centre du village.

Déménagement des services techniques : ils doivent nous donner une date le plus vite possible. La promesse a été signée, c'est en cours. L'acte définitif n'est pas passé.

Abri bus : sécurité ? Il y a un tableau électrique à côté de l'abri bus place du village. Il va être déplacé (compétence métropolitaine)

Abattage d'arbre : où. Prise en charge par la métropole

Taxe foncière : la base a augmenté. Débat entre la taxe foncière et la taxe d'habitation.

Merci de nous communiquer vos calculs.

Extension de l'école : problème de subvention

Ouverture de la mairie : référencement google, les heures ne sont pas les bonnes. Problème de trouver du personnel

Organigramme des services de Châteauneuf-Villevieille : on ne l'a jamais. Fiches de poste des agents communaux.

Fibre : pour le village. C'est en cours. Tout le monde peut le faire.

Registre de sécurité à l'école : formation de secourisme des agents. Des formations vont être prévues, programmées en 2024.

Cheminement piéton au Brec : de la terre a été vidée sur une parcelle privée et changée d'endroit. Une procédure a été faite. C'est une manœuvre qui a été faite sur un terrain qui va devenir public.

Ecole : temps de cantine. Il manquerait du personnel. Le SIVOM a du mal à recruter.

Réflexion avec le SIVOM sur le temps communal.

Secrétaires : le centre de gestion propose du personnel

Démission : Monsieur le Maire va-t-il démissionner ?